



Bulletin n° 10 - Décembre 1989

173, boulevard Saint-Germain 75006 Paris.
Président: 45 44 00 24 - Secrétaire général: 45 44 00 68.

Un Comité National d'Évaluation s'en va, un autre le remplace, mais l'institution demeure. La loi du 10 juillet 1989 en a fait une autorité administrative indépendante, c'est la consécration juridique d'un état de fait : les universités sont - en principe - autonomes ; seule une autorité encore plus indépendante pouvait raisonnablement évaluer leurs activités.

L'oeuvre accomplie par le Comité présidé par Laurent Schwartz est en tous points remarquable ; François Mitterrand, Président de la République, a tenu à le souligner en recevant à l'Élysée, le 6 novembre dernier, l'ancien et le nouveau Comité National d'Évaluation ; non seulement l'idée, mais la nécessité de l'évaluation sont aujourd'hui admises par tous ; non seulement les universités ou les autres établissements d'enseignement supérieur ont pu prendre conscience de leurs forces comme de leurs faiblesses, mais des observations concernant l'Université dans son ensemble ont pu être faites et elles ont été accompagnées de propositions concrètes auxquelles désormais le Ministère de l'Éducation nationale se réfère tout naturellement.

Cette oeuvre est aujourd'hui poursuivie par le nouveau Comité dans le même esprit qui animait son prédécesseur. Seize établissements sont en cours d'évaluation ; d'autres s'y préparent. L'augmentation constante du nombre des bacheliers, les demandes nouvelles de notre société, les techniques contemporaines de formation, l'intervention des régions soucieuses notamment de tout ce qui est formation professionnelle, posent aujourd'hui de redoutables problèmes ; ils se tiennent tous et il n'est pas possible de fixer un ordre de priorité.

L'accueil des bacheliers dans les différents enseignements post-scolaires est-il satisfaisant ? Les filières qui leur sont offertes correspondent-elles d'une part à leur formation préalable, souvent fort différentes

EDITORIAL

Par François LUCHAIRE

suivant la série de leur baccalauréat, et d'autre part aux débouchés qui leur sont offerts, soit sur le plan national soit sur le plan régional ? Ceux qui pourraient très

normalement se diriger vers des formations longues ne sont-ils pas tentés par des formations courtes ? D'autres ne sont-ils pas contraints au choix inverse ? Les conditions de vie et surtout de travail de la communauté universitaire (professeurs, étudiants, personnel IATOS) sont-elles satisfaisantes ? N'y-a-t-il pas pour les étudiants une différence considérable entre l'accueil dans une grande école et l'accueil dans une université ? Les premières assurent-elles une formation suffisante à la recherche - à laquelle toute entreprise doit consacrer une part importante de son chiffre d'affaires, sous peine de stagnation ? Les enseignants ont-ils partout les facilités de travail nécessaires, tant pour pouvoir guider les "étudiants" que pour poursuivre leurs recherches personnelles ou collectives ?

Le personnel IATOS a-t-il connu une croissance quantitative correspondant à celle du nombre d'étudiants ? A-t-il aujourd'hui les possibilités d'avancement et de carrière correspondant aux services que l'on attend de lui ?

Les modes de gestion des universités correspondent-ils à leur vocation ? Autonomes, ne doivent-elles pas pouvoir disposer plus librement de fonds autres que ceux provenant de l'État ?

Pour beaucoup, la réponse à toutes ces questions est évidente. Et, dans le même temps, la quasi-totalité des établissements se plaignent de l'exiguïté de leur locaux et plusieurs régions se proposent de faire pour les universités ce qu'elles ont fait pour les lycées, à condition naturellement que l'État leur transfère certaines compétences et aussi - à l'évidence - des moyens financiers ; parallèlement, chacun sait que des efforts considérables doivent être accomplis pour

Suite page 4

L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Créée en décembre 1969 en même temps que l'université Lyon 1 (scientifique et médicale), l'université Lyon 2 est alors chargée de reprendre les attributions des anciennes facultés lyonnaises de Droit et de Lettres.

En juillet 1973 apparaît Lyon 3 qui ne s'en tient pas aux enseignements juridiques, mais organise également des enseignements économiques, littéraires et de sciences humaines. Les conséquences de cette bipartition sont encore sensibles à ce jour.

Handicaps fondamentaux et déséquilibres structurels

A la date de son évaluation (de la seconde moitié de 1987 à la première moitié de 1989), Lyon 2 - devenue Université Lumière le 30 mai 1986 - pâtit d'un sous-encadrement aggravé à la fois par l'augmentation de l'effectif étudiant (passé au cours des dix dernières années d'environ 15 000 à plus de 21 000) et par une grande insuffisance de locaux (de plus répartis en deux endroits éloignés : le quai Claude Bernard et le campus de Bron).

Malgré les efforts déployés, des déséquilibres structurels persistent, notamment la différence d'encadrement des disciplines (au détriment des enseignements juridiques, économiques et de gestion), la disproportion des formations à dominante culturelle (majoritaires) et des formations à dominante professionnelle, la tendance au cloisonnement entre l'enseignement et la recherche, enfin la distance entre les organismes centraux et les diverses composantes de l'université accentuée par un déficit aigu en personnel ATOS.

Une politique volontariste

La cohésion de l'équipe présidentielle et son acharnement à vaincre les obstacles s'expriment par quelques grands traits :

- . affirmation d'un pluralisme de l'université tendant à concilier tradition et innovation ;
- . adaptation et/ou création d'enseignements en rapport avec le marché de l'emploi ;
- . mise en place d'un remarquable service de gestion informatique de la comptabilité et de la scolarité ;
- . réalisation d'une décentralisation à la fois en structurant l'ensemble autour de 11 UFR (6 facultés et 5 instituts) et en regroupant autant que possible les équipes de recherche ;
- . développement prioritaire de la recherche concertée, la réalisation exemplaire étant la "Maison de l'Orient", et un bel avenir s'ouvrant devant la jeune "Maison Rhône-Alpes des Sciences de l'Homme" ;
- . ouverture de l'université Lumière sur l'Europe et le monde (une cinquantaine d'accords de coopération avec des universités étrangères).

Progrès marqués en cours d'évaluation

Certains problèmes particulièrement préoccupants - ceux-là plus sectoriels que structurels - ont été en grande partie résolus au cours de la période même d'évaluation, appel étant fait à tout un jeu de moyens divers : réorganisation complète (Psychologie), régulation (LEA), restructuration (Tourisme), transfert (Communication).

Le CNE a pu, à ces occasions, voir l'impact réel de la politique volontariste dont il a été question, en même temps qu'il a pu constater l'efficacité du dialogue Université/CNE, au besoin par le recours à des confrontations réitérées, voire à des contre-expertises, ayant aidé à relancer la concertation à l'intérieur même de Lyon 2.

D'autres secteurs ont simultanément donné lieu à des tours d'horizon permettant aujourd'hui d'envisager un meilleur avenir : c'est en particulier le cas de l'Institut d'Etudes Politiques et celui de la Faculté des Sciences Juridiques.

Des atouts décisifs pour le monde universitaire lyonnais

Les recommandations principales du CNE visent avant tout à rendre irréversibles les remarquables progrès réalisés en un temps relativement bref. Elles peuvent se résumer en trois points qui sont autant d'indices de confiance.

L'université Lumière doit conforter la structure donnant aux facultés et instituts (définis par la loi de 1984) le rôle d'actifs intermédiaires entre services centraux et composantes. L'université Lumière aura sans doute, chemin faisant, à faire des choix et à privilégier éventuellement certaines de ses finalités par rapport à d'autres, mais en aucun cas elle ne saurait oublier l'exigence des débouchés professionnels pour les formations culturelles et l'indispensable enracinement culturel des formations professionnelles.

L'université Lumière, ayant tiré de son évaluation les moyens de se mieux connaître devra contribuer pour sa pleine part à l'indispensable restructuration du monde universitaire lyonnais. La région Rhône-Alpes devrait en comprendre l'urgence en ne manquant pas, dans son propre intérêt, de fournir des moyens à la mesure de l'enjeu. □

- Mai 1989 -

L'UNIVERSITE DE LA REUNION

Située à 10 000 KM de la métropole, l'île de La Réunion représente la France dans l'Océan Indien.

Ce département, qui est aussi une région, compte 578 000 habitants. La population de l'île traverse des difficultés économiques, sociales et culturelles :

- un taux de chômage d'environ 35% ;
- un retard de la scolarisation : 22% des élèves parviennent au niveau du baccalauréat.

L'université

L'établissement public à caractère culturel et professionnel créé en 1980 a reçu par décret du 17 juillet 1984 le statut d'université.

L'université se compose de trois UFR (Droit-Sciences économiques et Politiques - Sciences - Lettres et Sciences Humaines), deux instituts (Institut d'Administration des entreprises - Institut de Linguistique et d'Anthropologie), sept services communs.

Eclatée en deux sites distants de 8 km, l'université a besoin d'être regroupée en un campus digne de ce nom.

Avec à peine moins de 4 000 étudiants, pour 106 postes d'enseignants et 88 postes de non-enseignants, l'université souffre d'un réel problème de sous-encadrement.

L'essentiel de son activité concerne le premier cycle : 80 % des effectifs étudiants. L'université de La Réunion ne dispose d'aucun chercheur à temps plein. Fin 1988, on dénombrait 1 laboratoire associé au CNRS, 5 laboratoires recommandés, 6 programmes privilégiés et 7 autres formations de recherche. L'activité de recherche appliquée est importante. Elle est particulièrement soutenue par les collectivités territoriales.

Des choix difficiles

. L'université face à l'échec scolaire : il est présent en Sciences et surtout en Droit. Le MEN, la Région, l'université doivent se fixer des objectifs clairs, définir des indicateurs adaptés et s'entendre sur les moyens indispensables.

. L'université et les différents secteurs de l'enseignement supérieur : un arbitrage est à trouver entre deux options - couvrir l'ensemble des cycles dans toutes les disciplines ou concentrer les efforts sur le premier cycle en développant certaines formations professionnalisées de premier, second ou troisième cycle.

. Le calendrier universitaire : un consensus semble se dessiner sur la nécessité d'adopter le même qu'en métropole.

. le développement de l'université : le chiffre de 5 à 6 000 étudiants est prévu d'ici la fin de la décennie. Un contrat de plan Etat/Région signé en mars 1989 a inscrit 137 MF pour la construction des locaux indispensables. L'augmentation des moyens de fonctionnement doit aller de pair. Un statut d'autonomie négociée et contrôlée pourrait résoudre beaucoup de problèmes dus à la distance géographique. En contrepartie l'université devra prendre des engagements précis quant à ses missions fondamentales, aux résultats à attendre, à son rôle dans l'île de La Réunion et dans l'Océan Indien. □

- Mai 1989 -

L'UNIVERSITE PARIS SUD - PARIS XI

L'université Paris Sud (ou UPS, ou Paris XI), l'une des plus prestigieuses universités françaises, est née en 1970 de la réorganisation de l'université de Paris, par regroupement de tous les établissements de la banlieue sud de la capitale. Elle compte maintenant environ 1650 enseignants et 23 000 étudiants inscrits.

L'université se compose de sept unités. Il y a 4 UFR ordinaires : le Centre d'Orsay, consacré aux sciences exactes, unité la plus peuplée (environ 50% des enseignants et des étudiants), d'où une fréquente et regrettable identification entre ce seul centre et l'université ; l'UFR de médecine du Kremlin-Bicêtre ; l'UFR de pharmacie de Châtenay-Malabry ; l'UFR de sciences juridiques de Sceaux. S'y adjoignent trois IUT, Cachan, et Orsay dans le secteur secondaire, Sceaux dans le secteur tertiaire.

La recherche

Le prestige de l'université Paris Sud est dû en très grande partie à la qualité de la recherche qu'elle abrite. On en trouve dans toutes les composantes, y compris les IUT. La quasi-totalité des formations du Centre d'Orsay sont associées au CNRS, une très forte proportion de celles du Kremlin-Bicêtre à l'INSERM. Le poids des grands organismes nationaux de recherche est très important, accentué en ce qui concerne Orsay par l'existence de très gros laboratoires ou d'installations à vocation nationale. En physique, le nombre de chercheurs CNRS dépasse le nombre d'enseignants ; il lui est comparable dans d'autres disciplines, c'est un phénomène unique en France.

En contrepartie de ce concours exceptionnel, il est difficile à l'université de définir une politique de recherche qui lui soit propre, la démographie et les crédits universitaires interdisant toute compétition avec les organismes nationaux. En sciences juridiques, l'insuffisance des locaux, la proximité des universités parisiennes dotées d'une documentation beaucoup plus riche, la rotation rapide de l'encadrement gênent le développement d'une recherche locale. En sciences pharmaceutiques, la recherche, qui se développe, gagnerait à se structurer davantage.

L'enseignement

L'université a été la première à rénover le premier cycle scientifique, avec une orientation très attentive des étudiants. Le taux de réussite, sur 1500 étudiants entrants, est supérieur à 60 %, mais la charge sur les enseignants est très lourde. Comme partout, la réinsertion des refusés aux concours (médecine, pharmacie) présente des difficultés, moins grandes cependant en médecine à cause d'une plus forte liaison avec les sciences dans la préparation. Les IUT ont une réputation largement méritée. Il faut noter également une très grande attention accordée aux DEUST.

En deuxième cycle, on constate un très gros effort de professionnalisation dans tous les secteurs. Les troisièmes cycles, par leur qualité et leur diversité, reflètent les capacités de recherche de chaque discipline et constituent globalement un des aspects les plus positifs de cette université.

Deux problèmes sont à signaler. Le premier est l'insuffisance des crédits de fonctionnement et d'équipement des travaux pratiques, rendue plus douloureuse par la comparaison avec le très haut niveau de l'enseignement théorique. Le deuxième est la contradiction entre la qualité internationale du potentiel humain et un recrutement quasi-local pour les étudiants du premier cycle scientifiques.

Le gouvernement de l'université

Chaque composante a sa vie propre. Certaines dénotent une très grande continuité dans la politique du développement (médecine, IUT). D'autres rencontrent des difficultés diverses, la plus dangereuse étant une certaine désillusion du personnel enseignant vis à vis des instances communes, qui se traduit par une hésitation de la part de personnalités remarquables à solliciter des responsabilités dans le gouvernement de l'université.

Gouverner l'université est une tâche difficile. A côté d'aspect très positifs, dont le plus notable est un assainissement financier au cours des dernières années, il faut mentionner quelques faiblesses : dans une très grande activité au niveau des unités, des laboratoires, des individus, on a du mal à discerner des tendances globales et volontaristes en matière de relations avec le milieu environnant, de politique internationale, de relations industrielles. Les relations interdisciplinaires restent insuffisantes, malgré quelques efforts.

Conclusions en forme de questionnement

La question fondamentale qui se pose dans cette université est celle de son avenir.

La qualité du personnel qui y a été rassemblé, tant en enseignants-chercheurs qu'en chercheurs à plein temps, la met dans la classe des meilleures universités européennes. Le Centre d'Orsay est entouré de grandes écoles et de grands établissements industriels et de recherche.

Rares sont les concentrations intellectuelles comparables à celle du plateau de Saclay et des vallées adjacentes. Il s'agit donc de conjuguer une vocation internationale, fondée sur le développement de quelques orientations d'excellence, avec l'appui de troisièmes (et même deuxièmes) cycles, et les tâches également nécessaires de formation professionnelle courte et de préparation aux cycles longs.

Un dialogue entre les représentants de l'université et le Ministère de l'Education nationale devrait préciser cet avenir, et les conséquences, tant du point de vue matériel que du point de vue statutaire, qui devraient en découler. □

- Mai 1989 -

assurer la formation et le recrutement d'un nombre considérable d'enseignants, au moment où les conditions offertes par certains secteurs publics ou privés paraissent - à tort ou à raison - plus attractives que celles offertes au personnel enseignant. Ce n'est pas sans angoisse que le Comité National d'Évaluation constate tous ces problèmes et se trouve confronté à la diversité des situations qu'il rencontre suivant les régions ou les établissements. Il n'entend pas se dérober devant sa tâche. Il est particulièrement attentif aux réformes annoncées ou déjà réalisées par le Ministre d'État chargé de l'Éducation nationale ; certes, il ne lui appartient pas de les juger ; mais il sera amené à donner son sentiment sur les conséquences qui en résultent pour les établissements d'enseignement supérieur. C'est pourquoi, en plus des évaluations auxquelles il procède, le Comité National d'Évaluation a décidé de procéder à des études particulières sur :

- . l'accueil des bacheliers poursuivant des études post-scolaires et l'enseignement de masse qui résulte de leur nombre croissant ;
- . les relations des universités avec les collectivités territoriales ;
- . les filières professionnelles ;
- . la formation permanente et la formation en alternance.

Le Comité National d'Évaluation pense qu'il faut également examiner de très près ce qui manque aux étudiants, aussi bien à ceux qui échouent à leurs examens qu'à ceux qui réussissent, car aucun n'obtient 20 sur 20 dans toutes les épreuves ! Est-ce un manque de culture générale et d'orthographe, l'incapacité de présenter un exposé écrit ou oral, une insuffisance de travail ou de connaissance de matières enseignées ? Sont-ils victimes d'une mauvaise orientation ? Enfin que deviennent les étudiants ? Ceux qui échouent ont-ils perdu leur temps ? Ceux qui réussissent trouvent-ils les emplois correspondant à leur niveau et à leur qualité ?

En posant toutes ces questions, le Comité a conscience du travail et des réflexions qu'il demande à des établissements qui n'ont pas toujours les moyens nécessaires pour se livrer à de pareilles enquêtes ; il faut s'employer à leur faciliter la tâche.

Enfin, comme le Président de la République l'y a invité, le Comité National d'Évaluation entend contribuer à réaliser la grande idée de cette fin de siècle, l'Europe des Universités ; il portera donc toute son attention à ce que font aujourd'hui les universités pour atteindre cet objectif, sans oublier d'ailleurs que l'Europe n'est pas un continent isolé et cherche même ses propres dimensions comme le montre l'actualité la plus immédiate. En conséquence, le Comité cherchera non seulement à connaître ce qui est, mais ce qui peut se faire, ce qui doit se faire.

Pour toutes ces raisons, l'évaluation à laquelle procède le Comité n'est pas seulement celle d'aujourd'hui, mais aussi celle de demain ; cette évaluation doit tenir compte des perspectives de développement, tant en raison d'une nouvelle définition de la carte universitaire, des regroupements régionaux que de l'ouverture européenne et mondiale. La tâche est immense. Pour la réaliser, le Comité a déjà conscience d'avoir été compris ; il demande qu'on l'aide tant au niveau de l'État, des régions, des collectivités territoriales, qu'à celui des établissements, car il a lui-même beaucoup à apprendre. Comme l'écrivait Alfred de Vigny, "tout homme qui a été professeur garde en lui quelque chose de l'écolier".

Ces appuis lui sont nécessaires car l'avenir de l'enseignement supérieur commande l'avenir de notre pays. Certes Guéhenno a pu affirmer que "ce n'est pas à l'Université que se fait la Révolution", mais il n'est pas nécessaire d'avoir lu Michelet pour savoir que c'est par l'Éducation qu'un pays témoigne de sa propre valeur.

ACTUALITE DES TRAVAUX D'ÉVALUATION

Lors de son premier mandat, le Comité national d'évaluation a achevé l'évaluation de 20 établissements d'enseignement supérieur, ainsi que celle d'une discipline, la géographie. Quatre autres rapports d'évaluation d'établissement en sont à leur phase finale :

- . **Université Joseph Fourier - Grenoble I**
- . **Institut national polytechnique de Grenoble**
- . **Université Charles de Gaulle - Lille III**
- . **Université Strasbourg II**

Deux autres sont en cours, qui mettent en oeuvre une procédure particulière sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir :

- . **Ecole normale supérieure - rue d'Ulm**
- . **Université Pierre et Marie Curie - Paris VI**

De nouveaux chantiers ont été lancés, dont la responsabilité incombe désormais aux nouveaux membres du Comité. Pour l'année 1989/90, qui ouvre le deuxième mandat du Comité, le programme a débuté avec le lancement de 4 commissions thématiques et 8 évaluations d'établissements.

- . **Université d'Avignon**
- . **Ecole supérieure de commerce de Dijon**
- . **Université Champagne-Ardenne - Reims**
- . **Université de Nantes**
- . **Université de Bretagne occidentale - Brest**
- . **Université Paris Nanterre - Paris X**
- . **INALCO (Institut national des langues et civilisations orientales)**

La durée de l'étude, depuis la première visite sur place jusqu'à la publication du rapport d'évaluation, en passant par l'analyse des questionnaires et les missions des experts, devrait être comprise entre 8 et 14 mois. Cela signifie que, simultanément à l'avancée des évaluations entreprises en septembre, les contacts vont se nouer avec des nouveaux établissements demandeurs -et certains parfois depuis longtemps - des avis et recommandations du Comité. A ce rythme, on peut envisager que le Comité évalue en deux mandats (soit 8 années) l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. S'y ajouteront les travaux portant sur les établissements placés sous d'autres tutelles. Précisons que les membres du Comité prennent systématiquement contacts avec les directeurs des établissements, Ecoles ou Instituts, liés aux universités évaluées. Mais le Comité ne se tient pas quitte de sa mission lorsqu'il a achevé un premier rapport et aidé un établissement à mieux se connaître à un moment donné de son histoire. Le processus d'évaluation mérite un "suivi" au sein de l'établissement et un "retour" des évaluateurs quelques années après la première expertise. Un dispositif est en train de se mettre en place au sein du Comité et de son secrétariat général, dans le double objectif de réactualiser les données recueillies en analysant l'évolution des principaux indicateurs et d'examiner les suites données aux recommandations du Comité, qu'elles soient de l'initiative de l'établissement ou du ressort de l'administration centrale. Parallèlement un effort d'harmonisation est entrepris dans la présentation des différents rapports. Il n'est pas question de normaliser, au risque de perdre de vue la spécificité de chaque université. Il s'agit plutôt de faciliter la lecture des rapports et de mieux répondre aux attentes de publics diversifiés (administration, scientifique, décideurs politiques et économiques, étudiants).

NOMINATION AU COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION

Le Conseil des Ministres du 16 août 1989 a procédé à la nomination de Monsieur Hubert Bouchet, membres du conseil économique et social, en remplacement de Monsieur Charles Magaud, décédé.